



## Propositions pour améliorer l'accès au logement et à l'hébergement des jeunes

En partenariat avec de nombreux acteurs intervenant auprès des jeunes, la Dihal, la DGCS, la DHUP et la DJEPVA ont lancé une démarche de capitalisation des initiatives et projets locaux participant à l'amélioration de l'accès au logement des jeunes autour de quatre grands thèmes : la connaissance des besoins, la gouvernance et l'élaboration de stratégies territoriales, l'accompagnement et la production d'une offre diversifiée.

Avec l'appui du Cerema, cette démarche a permis de fédérer les acteurs dans une même dynamique. Administrations, acteurs locaux et nationaux, associations, opérateurs et représentants des jeunes ont ainsi élaboré un ensemble de propositions communes qu'il s'agit désormais de mettre en œuvre.

Ces propositions ont été construites à partir :

- Des 18 expériences étudiées par le Cerema
- Des analyses transversales de ces expériences réalisées par le Cerema
- Des ateliers de travail réunissant les porteurs de projet de ces différentes expériences
- De l'expertise des membres du comité de pilotage

Elles sont divisées en 4 groupes :

- Des propositions transversales (incluant la question de la gouvernance territoriale)
- Des propositions pour améliorer la connaissance des besoins
- Des propositions pour améliorer l'accompagnement des jeunes dans leur parcours
- Des propositions pour une offre diversifiée et adaptée aux besoins et aux attentes

## Des propositions transversales

### 1. Mettre en place une gouvernance territoriale pour le logement des jeunes :

- ⇒ S'appuyer sur les instances relatives aux politiques locales (CRHH par exemple), ainsi que sur les démarches de connaissance, de planification et de programmation (SRADDT, PDALHPD, PDH, diagnostics territoriaux, PLH etc.) pour :
- Identifier un chef de file en matière de politique de logement des jeunes à l'échelle des territoires. Pilote, animateur et coordinateur, le chef de file s'assurera de la mobilisation de l'ensemble des acteurs quel que soit leur statut, périmètre d'action ou encore public cible
- Définir des rôles clairs à chaque échelle (communale, intercommunale, départementale et régionale) pour garantir à la fois une coordination des actions et une articulation avec les politiques locales du logement
- Repérer le plus en amont possible les acteurs concernés, les associer dès le diagnostic et s'appuyer sur les expériences locales ou nationales

### 2. Définir les principes d'une action en direction de tous les jeunes, en décloisonnant les approches

- ⇒ S'organiser pour agir en direction de tous les jeunes et cibler dans un second temps les situations locales les plus sensibles en prêtant une attention particulière aux jeunes les plus en difficultés, aux transitions et aux risques de ruptures (entrée dans la majorité, passages d'une institution à une autre etc.)
- ⇒ Décloisonner les approches et articuler l'action locale en termes de logement, d'hébergement, de formation, de mobilité, d'éducation, de santé, d'accès aux droits, de culture et de citoyenneté

### 3. Faire participer les jeunes à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions et dispositifs qui les concernent :

- ⇒ Renforcer la place des jeunes dans les différentes instances nationales et locales qui les concernent :
- S'appuyer sur les instances de participation existantes impliquant les jeunes adultes, quel que soit leur parcours et leur situation par rapport au logement et développer des instances de participation adaptées, le cas échéant
- Encourager la présence des jeunes et de leurs représentants dans les instances en charge des politiques locales de l'habitat comme les CRHH
- Organiser la consultation des jeunes et de leurs représentants par le chef de file en matière de politique du logement des jeunes
- ⇒ Assurer une meilleure représentativité des jeunes et renforcer leur participation dans les différentes structures (résidences sociales, FJT, etc.) notamment par le développement des instances de concertation et de prise de décision disposant de pouvoirs et de moyens d'action :
- Associer systématiquement les personnes à l'élaboration et l'évolution des règlements intérieurs (accueil d'un tiers, respect de l'intimité etc.)

*Dans le contexte actuel d'une offre insuffisante de logements, la situation des jeunes est plus complexe que pour le reste de la population pour deux raisons principales. D'une part, les jeunes disposent de ressources souvent insuffisantes pour accéder à l'offre disponible, d'autre part ils ont davantage besoin de petits logements, rapidement mobilisables, en zone tendue.*

#### 4. Proposer une palette d'offre diversifiée accessible et adaptée aux besoins et aux attentes des jeunes :

- ⇒ Proposer, en fonction des besoins définis localement, une offre de logement de droit commun aux loyers accessibles :
- Créer une offre de logements sociaux à bas loyers (en construction neuve ou dans le parc existant), en particulier dans les zones les plus tendues
- Augmenter l'offre de petits logements
- Développer les possibilités de mutations à l'intérieur des parcs des bailleurs et accélérer les procédures d'attributions
- Accélérer le plafonnement des loyers dans les zones tendues. Le plafonnement apporte en effet une réelle solution aux jeunes et limite les différents effets inflationnistes.
- ⇒ Favoriser le développement d'une offre variée (résidences sociales, FJT, colocations sociales, etc.) en fonction des besoins déterminés localement
- ⇒ Créer les conditions de développement de l'intermédiation locative et des dispositifs de bail glissant à destination des jeunes
- ⇒ Développer les dispositifs d'interface et de médiation entre jeunes et bailleurs pour sécuriser l'accès à un logement autonome (par exemple le bail accompagné développé par le réseau des CLLAJ etc.)

#### 5. Lever les freins liés au manque ou à l'absence de ressources :

- ⇒ Mieux informer et améliorer le recours aux aides existantes (Mobili-jeunes, FASTT, FSL, Fonds d'aide aux jeunes...)
- ⇒ Faire connaître et mettre en œuvre l'extension de la caution solidaire Visale à tous les jeunes de moins de 30 ans
- ⇒ S'appuyer sur l'expérimentation en cours et en voie de généralisation de la garantie jeunes, en articulant systématiquement une dimension logement à l'accompagnement offert par les missions locales, avec l'appui d'un réseau de partenaires
- ⇒ Mobiliser l'ensemble des dispositifs offrant des ressources aux jeunes (emplois d'avenir, CUI-CAE, CUI-CIE, service civique etc.)

## Des propositions pour améliorer la connaissance des besoins en logement des jeunes

*Pour proposer des réponses adaptées et mettre en place une politique correspondant aux besoins des jeunes, il est nécessaire d'améliorer la connaissance des besoins en logement et en hébergement.*

### 6. Assurer une meilleure connaissance des besoins en logement des jeunes et diffuser cette connaissance :

- ⇒ Veiller à la prise en compte des besoins en logement des jeunes dans les différents documents et études de connaissance des besoins
- ⇒ Engager un recensement de l'offre spécifique pour les jeunes (FJT/résidences sociales, colocations sociales, places dédiées aux jeunes en ALT ou en CHRS) dans les territoires, et mettre en regard l'offre et les besoins
- ⇒ Assurer un portage national de la question des besoins des jeunes et communiquer largement sur cette question

### 7. Définir une méthode pour réaliser les études ou diagnostics de connaissance des besoins des jeunes :

- Capitaliser au préalable les éléments de connaissance nationaux ou locaux (données, études, recherches, dires d'acteurs) et les partager pour fédérer les acteurs sur la problématique et identifier les sujets à approfondir
- Identifier et associer dès le diagnostic l'ensemble des acteurs susceptibles de contribuer à la connaissance des besoins, y compris des acteurs qui ne sont pas en lien direct avec les problématiques de l'accès au logement en vue de partager les ressources, les objectifs et de construire un collectif
- S'appuyer sur les sources statistiques nationales et locales pour quantifier les besoins, en portant une attention particulière aux biais liés aux doubles comptes, au non-recours et aux besoins non exprimés ainsi qu'aux effets « de frontière » liés au choix de la classe d'âge
- Compléter et enrichir l'approche quantitative par une approche qualitative, à partir d'entretiens auprès d'acteurs et des jeunes du territoire, en portant une attention forte aux parcours et aux transitions résidentielles
- Prévoir dans la mise en œuvre de la démarche les conditions d'une actualisation

## Des propositions pour améliorer l'accompagnement des jeunes dans leur parcours

### 8. Améliorer la connaissance et la mobilisation des dispositifs nationaux et locaux favorisant l'accès au logement et à l'hébergement des jeunes (en termes d'offres, de mesures d'accompagnement et d'aides financières) :

- ⇒ Réaliser un vade-mecum à destination des acteurs intervenant auprès des jeunes dans les différents champs (insertion, formation, emploi, santé, protection de l'enfance etc.). Il s'agit de donner aux acteurs les informations et outils nécessaires pour assurer leurs missions et permettre un accompagnement et une orientation des jeunes vers les dispositifs qui correspondent à leurs besoins.
- ⇒ Multiplier les échanges entre les acteurs du logement et du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (AHI) et les acteurs intervenant auprès des jeunes dans les champs de la formation, de l'emploi, de la santé, de la protection de l'enfance etc.

### 9. Améliorer l'information en direction des jeunes :

- ⇒ Coordonner et faire connaître les initiatives et les structures assurant une information sur le logement (CLLAJ, ADIL, missions locales, CRIJ, Boutique logement Jeunes, Service Habitat pour les Jeunes etc.)
- ⇒ Mobiliser toute la gamme d'outils d'information
  - Multiplier les moyens numériques (sites internet, réseaux sociaux, etc.) en s'appuyant notamment sur le chantier en cours sur la boussole des droits
  - S'assurer des modalités d'information directes et de proximité par le biais de permanences mais aussi de visites par des acteurs de terrain (CAARUD, équipes de rue...) sur les lieux de vie, notamment pour les jeunes les plus éloignés des institutions
- ⇒ Assurer un premier accueil par des professionnels capables d'évaluer les freins rencontrés par la personne dans l'accès au logement, mais aussi les ressources disponibles sur le territoire (partenaires, offres de logement et d'hébergement...) et en lien avec des thématiques différentes (formation, emploi, santé, droits sociaux, mobilité...)

### 10. Proposer, pour les personnes qui en ont besoin, une offre d'accompagnement diversifiée adaptée à chaque situation et sécuriser les parcours :

- ⇒ Proposer un accompagnement global et continu incluant le logement, les liens familiaux, la formation, l'emploi, la mobilité, la santé, l'accès aux droits, à la citoyenneté ou encore à la culture (en s'appuyant sur un réseau de partenaires locaux et une approche pluridisciplinaire)
- ⇒ Déconnecter l'accompagnement de la situation immédiate de la personne en matière de logement et d'hébergement et l'inscrire dans une logique de parcours
  - Encourager un accompagnement de proximité, dans les lieux de vie des personnes
  - Favoriser, en fonction des besoins, les sorties accompagnées de manière à sécuriser les transitions dans le parcours résidentiel
  - Préciser les conditions permettant aux CHRS, si nécessaire, de poursuivre l'accompagnement des personnes accueillies après leur sortie
- ⇒ Offrir, en fonction des besoins, un accompagnement sans durée ou objectifs préconçus permettant de prendre en compte les réalités de certains jeunes
- ⇒ Développer l'intervention par les pairs qui ont souvent un rôle déterminant en matière de prévention des difficultés que peuvent rencontrer les jeunes

## 11. Prévenir les ruptures de prise en charge institutionnelle :

- ⇒ Renforcer l'accès à la garantie jeunes aux jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance ou de la PJJ :
- Proposer un nombre de mesures d'accompagnement en garantie jeunes aux jeunes sortant de l'ASE selon une approche territoriale pour couvrir des besoins distincts suivant les territoires
- Sensibiliser les commissions d'attribution et de suivi de la garantie jeunes pour renforcer le repérage et l'admission des jeunes sortant de l'ASE dans la garantie jeunes
- ⇒ Afin de proposer une palette d'offre diversifiée correspondant aux besoins des jeunes sortant d'une prise en charge institutionnelle, notamment ASE et PJJ :
- Proposer la signature d'un protocole national d'accord entre l'Etat, l'ADF, l'ARF et les bailleurs sociaux
- Elaborer un protocole national d'accord avec les associations et les unions fédérant les gestionnaires de structures destinées aux jeunes afin de permettre l'accueil des jeunes sortants d'une prise en charge ou issus de l'ASE, sous-main de justice ou en sortie de mesure judiciaire
- ⇒ Assurer une coordination des SIAO et services de l'aide sociale à l'enfance par l'élaboration d'une circulaire relative à la coordination des SIAO et des services de l'ASE (au même titre que la circulaire interministérielle sur la coordination entre les SPIP et les SIAO)

## Des propositions pour une offre diversifiée et adaptée aux besoins et aux attentes

Un certain nombre de propositions relatives à l'offre figure dans les propositions transversales. Les propositions ci-après se veulent complémentaires.

### 12. Étudier les possibilités d'un accueil plus large des jeunes les plus précaires dans les résidences sociales et FJT tout en favorisant la mixité sociale nécessaire à l'équilibre de ces établissements :

- ⇒ Analyser les conditions d'une évolution potentielle du modèle FJT
- ⇒ Travailler à la mise en place de dispositifs de solvabilisation

### 13. Faire évoluer le cadre réglementaire des colocations dans le parc social en vue de lever certains freins à l'accès à cette offre :

- ⇒ Permettre aux colocataires de conserver leur numéro unique d'enregistrement et donc l'ancienneté de leur demande de logement social
- ⇒ Proposer des alternatives à la clause de solidarité entre colocataires
- ⇒ Analyser les modalités de calcul de la taxe d'habitation pour que cette dernière ne constitue pas un frein au développement du dispositif

### 14. Favoriser les solutions favorisant l'autonomie, permettant la mixité sociale et localisées à proximité des équipements :

- ⇒ Offrir des solutions permettant une mixité des publics de manière à limiter la stigmatisation et à favoriser l'intégration dans le quartier
- ⇒ Dans le cadre de solutions d'hébergement ou de logement adapté :
  - Proposer des logements individuels équipés (kitchenette etc.)
  - Mettre à disposition des jeunes des espaces collectifs, qu'ils soient autant que possible libres de fréquenter, leur permettant de rompre l'isolement
  - Proposer une offre d'hébergement adaptée aux différents modes d'habiter avec un permettant notamment l'accueil des animaux
- ⇒ S'appuyer sur la réglementation existante sur les logements foyers (article R633-3 du CCH) pour offrir aux jeunes des types de contrats adaptés à leurs besoins en mettant en place un processus d'entrée et de sortie souple et rapide et en limitant les contraintes en matière de durée d'occupation
- ⇒ Répondre à la demande majoritaire des jeunes qui se porte vers les espaces les mieux desservis en transports en commun, services, commerces, à proximité des emplois et des lieux de formation, en vue notamment d'articuler le parcours résidentiel et le parcours d'insertion sociale)